

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DEVE 66** Convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit avec l'association Airparif pour l'installation et l'exploitation d'une station de mesure de la qualité de l'air dans le jardin des Halles (1er).

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Madame La Maire de Paris lui demande l'autorisation de procéder à la signature d'une convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit avec l'association Airparif ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement en date du 18 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de mise à disposition d'un local conclue avec l'association Airparif pour l'installation et l'exploitation d'une station de mesure de la qualité de l'air dans le jardin des Halles (1<sup>er</sup>)

Article 2 : Le principe de la gratuité de la mise à disposition est approuvé compte tenu de la nature des missions de l'association.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**